Avis et communiqués

## 7.1 **AVIS ET COMMUNIQUÉS**

Conformément à ce que prévoit l'article 291 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, les personnes ci-dessous ont été élues à titre d'administrateurs de la Chambre de l'assurance de dommages :

- M. Ted Harman, dirigeant certifié de cabinet de courtage;
- M. Jonathan Fradet, dirigeant certifié de cabinet d'expertise en règlement de sinistres.

Les nouveaux administrateurs entreront en fonction en février 2020 conformément à ce que prévoit le Règlement intérieur de la Chambre. Leurs mandats respectifs sont d'une durée de trois ans et sont renouvelables une seule fois.

Le 9 janvier 2020